

L'AVENIR DE LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Dans sa réunion de décembre 1977, l'Assemblée du CICR a dû prendre, pour des raisons financières impératives, une décision qui lui a été pénible: celle de réduire les livraisons de la Revue internationale de la Croix-Rouge de douze à six par an. C'est dire que, dès le début de 1978, cette publication ne paraîtra plus mensuellement, mais une fois tous les deux mois.

En avril 1869, la Conférence de Berlin avait décidé « la création d'un Bulletin international, spécialement consacré à l'œuvre des secours aux militaires blessés, ... qui mette en rapport les Comités centraux des divers pays, et porte à leur connaissance les faits, officiels et autres, qu'il leur importe de connaître. La rédaction de ce journal est confiée au Comité international de Genève... ». Le premier numéro du *Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés*, ainsi créé, a paru en octobre 1869. En 1919, cette publication a pris un nouveau titre: *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, qu'elle abandonna en 1955, pour s'intituler simplement dès lors: *Revue internationale de la Croix-Rouge*.

Depuis janvier 1948, a paru une édition abrégée, en anglais, de la Revue; dès 1949, une deuxième édition abrégée en espagnol, et dès 1950, une troisième en allemand. En 1961, a commencé de paraître une édition complète en anglais, pareille à l'édition en français; l'édition complète en espagnol a débuté en 1976.

En 1977, la Revue internationale a paru en trois éditions principales, ce qui représente environ 750 pages dans chacune des trois langues, et une édition abrégée de 220 pages environ. Pour le CICR, c'est une charge financière considérable, car il supporte tous les frais de cette publication: la rédaction, les traductions, l'impression, la diffusion, etc.

Le CICR sait bien l'importance que la Revue a prise depuis très longtemps dans le monde de la Croix-Rouge: c'est l'organe officiel de la Croix-Rouge internationale, qui reproduit pour les Sociétés nationales les circulaires du CICR, les résolutions et les décisions des Conférences internationales, les comptes des fonds spéciaux dont les revenus sont attribués à certaines Sociétés nationales, les listes des personnes recevant des distinctions honorifiques, comme la médaille Henry Dunant ou la médaille Florence Nightingale.

En deuxième lieu, par ses articles, par sa chronique des faits et documents émanant de sources autres que la Croix-Rouge, mais qui intéressent directement notre mouvement, par sa présentation de livres et d'ouvrages juridiques, la Revue est la publication, unique au monde, spécialisée dans le droit international humanitaire et qui travaille, mois après mois, à sa diffusion et à son développement. Elle est ainsi la seule revue de fond de la Croix-Rouge internationale.

Troisièmement, la Revue tient ses lecteurs au courant des activités du CICR, au siège à Genève et dans ses délégations dans le monde; nous savons que ces chroniques sont lues très attentivement par les gouvernements, les organismes internationaux et les nombreuses organisations humanitaires avec lesquels le CICR collabore. La Revue s'efforce également de faire la relation des activités les plus importantes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge: les réunions et les séminaires régionaux, les fondations de Sociétés nouvelles, les anniversaires marquant des Sociétés anciennes, les activités extraordinaires de certaines d'entre elles, afin de maintenir un courant d'informations et le lien nécessaire entre elles, comme le voulait l'ancien Bulletin.

Or, la Revue internationale de la Croix-Rouge, comme la plupart des publications de ce genre, ne subsiste que grâce à un mécénat, et celui-ci n'est exercé que par le CICR. Les quelques abonnements payants et les annonces publicitaires ne couvrent qu'une partie minime des frais qu'elle entraîne; la charge presque entière repose donc sur le CICR. Ce fardeau, dans la situation actuelle, est devenu trop lourd, et le CICR, à son grand regret, a été contraint de prendre une grave décision d'économie, en réduisant le nombre des livraisons annuelles de la Revue et en supprimant les illustrations. La rédaction de la Revue a été chargée de présenter à ses lecteurs, autant que possible, les mêmes matières que précédemment, mais d'une façon plus condensée, afin de maintenir le niveau

élevé de cette publication et de lui conserver sa fonction d'organe de liaison international dans le monde de la Croix-Rouge.

Il est cependant évident que la réduction de cinquante pour cent imposée à la Revue créera un vide, qui sera d'autant plus ressenti que la XXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge vient de prendre une résolution sur la diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Le CICR toutefois ne croit pas pouvoir continuer seul, sans appui extérieur, l'effort considérable qu'il a fait pendant de nombreuses années, en publiant quatre éditions de la Revue. Si des propositions lui étaient faites, qui lui permettent de revenir sur une décision qu'il espère malgré tout provisoire, le CICR les accueillera volontiers et avec reconnaissance. Par ailleurs, il serait heureux de connaître l'opinion que portent ses lecteurs à la Revue.

Alexandre HAY
Président du CICR